

Peine capitale

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes, au nom de résidents de Scarborough et d'autres villes de l'Ontario, de même que de citoyens de villes et de villages du reste du Canada, une pétition comptant 2 081 signatures; les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une motion pour le rétablissement de la peine capitale dans le cas des meurtres délibérés, ainsi que de l'assassinat d'agents de police et de gardiens de prison.

Cette pétition a maintenant recueilli au total près de 25 000 signatures, qui représentent la volonté bien arrêtée du peuple canadien sur cette question très importante.

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter au nom de citoyens de la ville de Mississauga et des Canadiens du reste du pays une pétition comptant plus de 1 000 signatures et demandant au Parlement d'adopter une motion pour la rétablissement de la peine capitale.

Ces signatures, dont le nombre s'élève maintenant à près de 30 000 au total, représentent la volonté bien arrêtée du peuple canadien sur cette question importante.

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter au nom de citoyens de la ville de Hamilton, en Ontario, et de Canadiens du reste du pays une pétition comptant 2 015 signatures et demandant au Parlement d'adopter une motion pour le rétablissement de la peine capitale au Canada.

Ces signatures, dont le nombre total dépasse maintenant largement 30 000, représentent la volonté bien arrêtée du peuple canadien sur cette question importante.

OPPOSITION AU PLAN D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DES POSTES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter au nom de centaines de mes commettants des pétitions demandant au gouvernement du Canada de maintenir le service postal, particulièrement dans les régions rurales, où il est gravement menacé et où il suscite beaucoup d'incertitude.

● (1130)

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES
BREVETS

M. Maurice Foster (Algoma): J'ai aussi une pétition signée par plusieurs centaines de mes électeurs au sujet des dispositions de la Loi sur les brevets qui concernent les médicaments. Dans cette pétition, on exhorte le gouvernement à conserver les médicaments génériques sur le marché, étant donné les conséquences négatives que leur absence aurait sur le prix des médicaments en général.

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA PEINE CAPITALE
CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 22 juin, de la motion de M. Mazankowski:

Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne qu'un comité spécial composé de 15 membres soit créé, tienne des audiences et présente à la Chambre, au plus tard trois mois après l'adoption de la motion, un rapport final contenant des recommandations sur les points suivants:

a) la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait le faire;

b) la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution;

Que, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, ce comité spécial soit désigné par les présentes comme étant le comité chargé de rédiger et de présenter, au plus tard trois mois après l'adoption de la présente motion, un projet de loi basé sur les recommandations du comité à l'égard des questions énoncées en a) et b) ci-dessus; ledit projet de loi devra faire l'objet d'un rapport séparé et ledit rapport sera le rapport final du comité spécial;

Que ce projet de loi, au moment où le comité spécial en fera rapport à la Chambre, soit réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement»; et que, lorsque ledit projet de loi sera lu une deuxième fois, il sera renvoyé à un Comité législatif;

Que la Comité de sélection soit habilité à nommer les membres du comité spécial, étant entendu qu'une fois déposé sur le Bureau de la Chambre, le rapport du Comité de sélection serait considéré adopté;

Que le comité spécial soit habilité à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité spécial soit habilité à faire rapport de temps à autre, à convoquer des témoins et faire produire des documents, à ordonner l'impression de tels documents ou de témoignages et à retenir les services d'experts, d'employés techniques et professionnels et d'employés de soutien;

Que le comité spécial soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre du Canada et que, lorsque jugé nécessaire, un personnel suffisant l'accompagne dans ses déplacements;

Que la présence de huit (8) membres du comité spécial constitue un quorum chaque fois qu'est pris un vote, une résolution ou une autre décision et que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recueillir des témoignages et à en autoriser les publications chaque fois que six (6) membres sont présents;

Que tout changement dans la composition du comité spécial soit fait conformément à l'article 94(4) du Règlement; et